

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 11 juin 2016

Présents:

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - Mme Sylvie GUTZWILLER - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Laurence PROVOST - M. Michel PETIOT

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

Mme Isabelle DORISON - M. André GAUDIN - M. Thierry PROUTEAU

Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS – M. Marcel DUMAS - Mme Irène NENNER – Mme Mariam MOIGNOT

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Nathalie NICODEME-SARADJIAN – M. Sylvain LEBAS

Absents excusés :

M. Noël DUSSAC - Mme Julie FOURNIER - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - M. Pierre LEVI-TOPAL - Mme Olga ODINETZ

Absents :

M. Loïc CHARBONNIER – M. Gilles PERTUSA

M.

Rappel de l'ordre du jour :

- | | |
|-------|---|
| 09h30 | Intervention de M. Henri BALSAN Directeur Délégué Ile de France du Groupe ENGIE sur le thème "Transition énergétique et Réseaux de chaleur" ; |
| 10h30 | Questions d'actualité (retour semaine développement durable, groupes de travail CC2D...). |

Monsieur Thierry Prouteau, Président du CC2D remercie Monsieur Balsan d'avoir accepté de participer à cette séance. Compte tenu de l'importance de l'énergie dans le Grand Paris et de la mixité énergétique, Monsieur Balsan va présenter les réseaux de chaleur. Il souhaite la bienvenue à Madame Mariam Moignot au sein de l'assemblée qui remplace Monsieur Patrick Menestrey de l'association Espaces.

Monsieur Balsan se présente. Il a travaillé dans le secteur du bâtiment, au service des collectivités, à Bouygues pendant quinze ans et Engie depuis dix ans plus précisément à Inéo –éclairage public-. Il remet à chaque participant un cahier de réflexion sur la transition énergétique et les réseaux de chaleur, tout pour une vie intelligente. Il informe l'assemblée qu'il va surtout exposer son ressenti.

Monsieur Balsan explique que le monde est géré essentiellement par deux lois : celle du moindre effort (propre à la nature humaine) et celle de Murphy (emmerdement maximum). La seconde est la conséquence de la première. Comme exemple l'utilisation poussée de l'énergie (pétrole, gaz...) entraîne un dérèglement de la nature. La loi Grenelle a été mise en place pour protéger l'environnement avec la création de certificats d'économie d'énergie, le Photovoltaïque, la taxe carbone... Mais c'est un triple échec. En effet, l'énergie moins chère n'a pas développé les énergies nouvelles. Les aides pour le Photovoltaïque sont arrêtées, de même que les centrales à gaz qui ne sont plus rentables. Sans parler des émissions de dioxyde de carbone qui dans certains pays n'ont toujours pas baissé (Allemagne, Japon..)

Du coup, des groupes de réflexions ont été créés afin de penser au paysage énergétique de demain en Europe. Les thèmes abordés sont :

- décarboner avec la fin de l'énergie fossile ;
- décentraliser en produisant et en consommant l'énergie locale ainsi les Collectivités Territoriales auront un pouvoir sur leur consommation ;
- digitaliser ;
- prévoir une décroissance.

De même, le stockage est un sujet qui n'est toujours pas maîtrisé. Il faut investir dans cette recherche.

Les villes absorbent 65% de l'énergie. Leurs enjeux sont les bâtis, la mobilité et les réseaux de chaleur et de froid.

Pour les bâtis, la mise en œuvre de la rénovation de ceux-ci avec les normes HQE....

Concernant la mobilité, l'accent est mis sur les véhicules avec une vraie transformation:

- plus autonome, ordinateur de bord...
- plus propre, véhicule électrique au biogaz

Madame Nenner souligne que le bois constitue une part importante de la biomasse. D'où, l'inquiétude vis à vis d'une déforestation déjà importante. De plus, la déforestation participe à l'augmentation des gaz à effet de serre. Si les forêts sont moins nombreuses, le rôle qu'elles jouent dans la régulation du climat n'est plus aussi important.

Monsieur Balsan explique que sont également utilisés les déchets ménagers et les déchets verts pour la biomasse. En France, la récolte annuelle de bois est inférieure à la production biologique de la forêt (on ne récolte au plus que 60 % environ de ce qui pousse chaque année). Il précise aussi que le prix d'achat d'un véhicule propre est élevé et représente également un enjeu important.

Madame Gutzwiller indique qu'il existe des revêtements de route permettant également l'autonomie des véhicules (procédés Colas) mais qui sont aussi très onéreux.

Madame Dorison explique que le covoiturage apporte une économie pour la mobilité.

Monsieur Balsan souligne que le comportement n'est pas associé à la révolution énergétique.

Madame Provost souligne cependant l'importance du comportement de chacun pour faire évoluer les choses.

Monsieur Balsan rappelle que les comportements évoluent. Il précise que les aides données (ex : subvention pour le Photovoltaïque) ne sont pas une solution, d'ailleurs, elles sont suspendues. Il est préférable de préconiser d'autres mesures telles que :

- favoriser les « startup » qui ont des idées nouvelles en matière de recherche et de développement ;
- fermer les centrales à charbon ;

- rémunérer la centrale quelques jours par an (biogaz de préférence) ;
- taxer le CO2 ;
- garder les centrales nucléaires qui sont propres.

Madame Provost souligne que le traitement des déchets pose problème.

Monsieur Delayen précise que cela représente un coût et un risque.

Monsieur Balsan explique que le procédé utilisé pour les réseaux de chaleur et de froid est ancien (3000 an avant JC) celui de Chaville a déjà 40 ans. Il y a des avantages. En effet, le réseau utilise toutes les énergies locales : récupération des eaux usées, géothermie, biomasse (bois du Canada et du Brésil), chaleur fatale (énergie perdue). Le Territoire se réapproprie son énergie, il produit et consomme local, il valorise les déchets et est en accord avec la loi. Mais il y a aussi des inconvénients. La construction des canalisations, qui empruntent le domaine public ou privé, engendrent des mécontentements de la part des riverains et des commerçants. Bien sûr, la dynamique du réseau de chaleur est une décision de la Collectivité Territoriale.

Madame Gutzwiller indique le réseau de chaleur sur Chaville, date de la rénovation de l'habitat au début des années 1970 (quartier du Doisu). En 2002 ou 2003 une réhabilitation de la chaufferie s'est accompagnée de la mise en place d'une cogénération qui a permis de progresser en efficacité énergétique, toujours en délégation de service public* jusqu'en 2023 et dont le combustible utilisé est le gaz.

Monsieur Balsan rappelle que pour remplacer le gaz en énergie décarbonée il faudra naturellement étudier les ressources de Chaville. De même que pour étendre le réseau, les besoins des consommateurs sont à analyser. De plus, pour lui la cogénération (subvention) n'est pas une bonne solution. Elle entraîne une perte de rendement.

Madame Gutzwiller précise que la cogénération a été modifiée avec une augmentation de la facture pour les abonnés, nouveau contrat jusqu'en 2023. Elle souligne que l'abonnement est surdimensionné aux besoins des habitants, cependant le centre-ville va y être raccordé. De plus, il y a un autre prestataire Véolia qui gère la partie secondaire.

Monsieur Balsan souligne que le sujet relève d'un débat et qu'il n'y a pas de vérité.

Monsieur Prouteau remercie Monsieur Balsan pour son intervention. Il indique à l'assemblée que dans la présente salle se tient l'exposition concernant le projet départemental de l'aménagement de la voie royale jusqu'au 23 juin 2016 et que le lundi 6 juin a eu lieu une réunion publique sur ce projet.

Madame Nenner a assisté à la réunion publique, elle précise que l'avis du CC2D n'a pas été pris en compte.

Madame Dorison indique un souci de communication avec la municipalité. Par ailleurs, elle fait valoir que suite aux orages, des trous se sont formés dans les chaussées (rues Maneyrol et Fontaine Henri IV).

Monsieur Prouteau, demande à l'assemblée, en l'absence de Madame Grandchamp excusée par ailleurs, s'ils ont eu des retours sur la semaine de Développement Durable.

Monsieur Duclos précise que le mauvais temps n'a pas permis aux enfants de profiter des ateliers en extérieur.

Madame Nenner souhaite alerter les membres du CC2D sur les coupes rases en forêt. Elle informe l'assemblée que suite à la Métropole du Grand Paris, un collectif de protection du territoire s'est formé et elle en fait partie afin de protéger les forêts péri-urbaines, les parcs et les espaces verts, les risques d'inondation et les berges de Seine. Elle communique le nouveau nom du Directeur Territorial Eric Goulouzenne.

Monsieur Prouteau rappelle à l'assemblée qu'une cérémonie de remise de médaille de la Ville est organisée en l'honneur de Monsieur Bertrand Barré, le lundi 13 juin 2016 à 17h30 à l'Hôtel de Ville. Il rappelle également certains sujets qui pourraient être abordés pour la rentrée : réhabilitation d'Anatole France, NatureParif / thème de la biodiversité.

Madame Dorison souligne que GPSO prône le zéro pesticide ; malgré cela ceux-ci ont été utilisés au stade Marcel Bec. Elle propose, parmi les sujets à aborder, le compostage collectif et également un point social, notamment réfléchir sur les personnes qui dorment dans leur voiture sur les parkings. Elle précise aussi, qu'il existe un lieu d'accueil pour homme seul mais pas pour les femmes seules.

Monsieur Duclos indique que la mise en œuvre du Tramway permettra peut-être opportunément une baisse du trafic des bus dans Chaville.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance en fixant la prochaine réunion au **samedi 24 septembre 2016 à 9h30**.

**Délégation du service public « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.»*